

VISITE MÉDICALE SUSPENSION PERMIS DE CONDUIRE

Par tomabrbr Postée le 22/01/2021 01:20

Bonjour, J'ai été dépisté positif au cannabis lors d'un contrôle de gendarmerie le 24 octobre 2020, mon permis a été suspendu pour une durée de 6 mois. Je dois donc passer cette fameuse visite médicale, je ne sais pas comment sa se passe mais je compte arrêter de fumer du stupéfiant dès le mois de février 2021 (la suspension cessera en avril 2021) et me mettre à la CBD afin de récupérer mon permis. Mais du coup une question me tarrode, est-ce qu'en fumant de la CBD au taux légal en France (-0.2% de THC) je ne risque pas d'être déclaré positif aux tests (je ne sais pas quels tests je devrais faire lors de cette visite médicale) ce qui m'empêcherai de récupérer mon permis ? Je vous remercie d'avance de votre aide et de votre réponse. Cordialement.

Mise en ligne le 26/01/2021

Bonjour,

Vous souhaitez remplacer votre consommation de cannabis par une consommation de CBD en vue d'un test de depistage urinaire et vous demandez si le CBD pourrait rallonger les délais de positivité au THC.

A priori, si le CBD respecte les normes française, il ne devrait pas vous rendre positif au THC. Ceci dit, il est arrivé régulièrement que des usagers nous fassent savoir que leur test avait été positif suite à une consommation de CBD.

C'est-à-dire qu'il est difficile de s'assurer du taux exact de THC contenu dans votre CBD, et donc de la possibilité qu'il laisse des traces dans votre organisme. Ainsi, la solution la plus sûre pour avoir un résultat négatif au test de dépistage serait d'arrêter totalement votre consommation.

Bon courage à vous
